

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2025-36
portant sur l'acquisition d'arbres et de diverses
plantations à mettre en place aux abords de la mairie
dans le cadre de l'aménagement des places Jean Moulin
et de l'Hôtel de Ville – phase 1
RETIRE ET REMPLACE LA DECISION N°2025-35

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'arbres et de plantations diverses à mettre en place aux abords la mairie dans le cadre de l'aménagement des places Jean Moulin et de l'Hôtel de Ville – phase 1,
Vu la décision n° 2025-35 portant sur l'acquisition d'arbres et de plantations diverses à mettre en place aux abords la mairie dans le cadre de l'aménagement des places Jean Moulin et de l'Hôtel de Ville – phase 1 -, acceptant le devis de la SASU MORGE ALEXANDRE pour un montant de 1 912, 22 € HT qu'il convient de modifier car les charmilles ont été oubliées,
Vu le devis rectificatif de la SASU MORGE ALEXANDRE qui s'élève à 2 047, 49 € HT – 2 268, 08 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : le devis de la SASU MORGE ALEXANDRE – 32 avenue des Volcans – La Fayolle – 63230 LA GOUTELLE - est accepté pour un montant de 2 047, 49 € HT – 2 268, 08 € TTC, pour l'acquisition d'arbres et de plantations diverses à mettre en place aux abords la mairie dans le cadre de l'aménagement des places Jean Moulin et de l'Hôtel de Ville – phase 1.

Auzances, le 29 Octobre 2025
Le Maire,

Françoise SIMON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20251029-2025-36-AU
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de réception préfecture : 30/10/2025